

ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Membres titulaires : 8

Membres présents : 5

Affiché le : 02/02/2026

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, Président de l'Association Foncière de GIMBRETT
Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Michel BENTZ, M. Frédéric BENTZ, M. Didier SCHIERER,

Membres suppléants : M. Claude BARTHEL, M. Thomas MORITZ

Absents : M. Rémy BOHR, le DDRAF, M. Philippe RAUSCHER, M. Serge BOHR

3. OBJET : ROLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2026

Le Bureau après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2026,
- de fixer à **0,20 € hors taxe (TVA en plus) par are** la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;
- de demander une cotisation fixe de **2,00 € hors taxe (TVA en plus) par an** et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are) ;
- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à Apis Alsace ;
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit **1,14 € par hectare**, le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint (seuil fixé à 15€ pour la trésorerie de Saverne).

Le bureau prend notes des dates butoirs concernant l'édition des rôles définitifs et opte pour une **demande d'édition à la 1^{ère} période 2026**.

APPROUVÉ A L UNANIMITÉ

Pour copie conforme,

Le Président,
M. Freddy BOHR



Membre du bureau,
M. Jean-Michel BENTZ

Accusé de réception préfecture
Date de télétransmission : 02/02/2026-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026